

**VERENIGDE VERGADERING VAN DE
GEMEENSCHAPPELIJKE GEMEENSCHAPSCOMMISSIE**

**ASSEMBLÉE RÉUNIE DE LA COMMISSION
COMMUNAUTAIRE COMMUNE**

INTEGRAAL VERSLAG

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PLENAIRE VERGADERING VAN MAANDAG 18 SEPTEMBER 2017

SÉANCE PLÉNIÈRE DU LUNDI 18 SEPTEMBRE 2017

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

- La séance est ouverte à 15h06.

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du lundi 18 septembre 2017.

[105]

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Corinne De Permentier ;

- M. Abdallah Kanfaoui ;

- Mme Françoise Bertieaux.

[107]

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ALAIN MARON

À M. PASCAL SMET, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

ET À MME CÉLINE FREMAULT, MEMBRE DU COLLÈGE RÉUNI, COMPÉTENTE POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, LES PRESTATIONS FAMILIALES ET LE CONTRÔLE DES FILMS,

concernant "la manifestation organisée le 18 septembre 2017 par des membres du secteur bruxellois de lutte contre le sans-abrisme".

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE MME CLAIRE GERAETS,

concernant "la réaction du Collège réuni à la demande de concertation formulée par le secteur de la lutte contre le sans-abrisme".

M. le président.- La membre du Collège réuni Céline Fremault répondra aux questions d'actualité.

La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Tout à l'heure, avec d'autres collègues présents ici, nous assistions, un peu plus haut dans la rue, à une manifestation organisée par plusieurs dizaines d'associations, des sans-abri et toutes les plates-formes du secteur social, de la lutte contre la pauvreté et du logement. Quasiment tous étaient représentés. Les personnes que j'y ai rencontrées ne sont pas très contentes de ce qui se prépare pour la future politique de lutte contre le sans-abrisme.

Mme Fremault, l'édition de samedi du journal La Capitale titrait : "Un 'Bis' à la place du Samusocial". Tout le monde a l'impression que vous allez créer un Samusocial bis, que vous appellerez Bureau d'aide et

d'insertion sociale (BAIS). Il s'agira d'une grosse structure sur laquelle il y aura un accord au sein du gouvernement. Elle rassemblera l'opérationnel et l'humanitaire - le Samusocial, en réalité - qui resteraient au centre de la politique du sans-abrisme, avec l'essentiel du budget.

À la même asbl seraient adjointes les missions de l'actuel Centre d'appui au secteur bruxellois d'aide aux sans-abri La Strada, toutes les missions de coordination et d'évaluation, ainsi que les missions prévues au sein du bureau d'intégration sociale cher à M. Smet, qui fiche et aiguille les sans-abri. Ce sont les termes qu'il a, lui-même, utilisés dans nos précédents débats.

[115]

M. Pascal Smet, membre du Collège réuni.- Je n'ai jamais utilisé ce mot.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je vous interpelle, M. le ministre, vous aurez parfaitement l'occasion de répondre. Une mégastucture, disais-je, qui reproduit le pire des scénarios que l'on imaginait avant la crise du Samusocial. On espérait que la crise du Samusocial remettrait en question la politique de lutte contre le sans-abrisme et, surtout, ouvrirait une réflexion. Ici, au parlement, nous avons demandé que la réflexion sur l'avenir de la politique dédiée aux sans-abri soit intégrée aux missions de la commission d'enquête. La majorité l'a refusé, mais nous avons néanmoins obtenu une chose : un engagement formel que ce débat puisse avoir lieu en Commission des affaires sociales, de manière ouverte, avec les acteurs et des auditions.

Je ne suis donc pas content d'apprendre que, selon les acteurs qui manifestaient tout à l'heure, sur la question du bureau d'intégration sociale et sur l'articulation générale - le "cœur de la bête" - de cette future politique de gestion du sans-abrisme, il existe en fait un accord et aucun parti politique ne veut plus y toucher. Nous réclamons donc une seule chose - et je pense que c'est aussi le cas des associations - : pouvoir au moins réfléchir d'abord à l'avenir de cette politique, afin de diminuer le nombre de sans-abri à Bruxelles et sortir enfin de cette logique folle au cœur de laquelle se trouvait le Samusocial.

(Applaudissements nourris sur les bancs de l'opposition)

[121]

M. le président.- La parole est à Mme Geraets pour sa question d'actualité jointe.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- Tout le secteur du sans-abrisme et les sans-abri en premier lieu sont extrêmement inquiets. Ils ont donc organisé une action ce matin. Je rends hommage à la présence

nombreuse des associations et des sans-abri eux-mêmes. Je les salue d'être ici pour entendre nos interpellations.

Ils sont inquiets à trois niveaux. Premièrement, ils craignent la mise en place de cette mégastructure qui va reprendre non seulement le Samusocial sous un autre nom, mais aussi l'analyse (par la reprise de La Strada), le contrôle et la coordination. Qu'en est-il de l'indépendance du contrôle par rapport à la coordination et à la mise sur pied des politiques, sans compter que d'autres structures de longue haleine comme les maisons d'accueil ne sont pas prévues dans ce plan ?

Deuxièmement, ils sont inquiets face à l'augmentation du nombre de sans-abri. Il y en a plus de 4.000 aujourd'hui à Bruxelles, avec une augmentation de 700 personnes depuis six mois. Enfin, ils s'inquiètent du scandale du Samusocial qui a mis en exergue toute cette mauvaise organisation de la prise en charge du sans-abrisme.

[123]

Face à cela, le secteur a une demande assez simple : une concertation décisionnelle large, qui prenne non seulement en considération l'expérience du secteur, mais qui rassemble aussi les politiques, les académiques, la société civile et les sans-abri eux-mêmes. Cette assemblée décisionnelle devra tenir compte des expériences, des études, des analyses faites par le passé pour prendre des décisions qui mettent fin au sans-abrisme à Bruxelles.

Ma question est simple : qu'allez-vous faire de cette demande du secteur ? Allez-vous tenir compte, avant toute autre décision, de la demande d'avoir une assemblée décisionnelle qui puisse exercer une politique de prise en charge ainsi que de prévention du sans-abrisme à Bruxelles ?

*(Applaudissements sur les bancs du PTB*PVDA-GO !, d'Ecolo et de Groen)*

[127]

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- J'ai lu avec intérêt et attention l'appel porté par le monde associatif lors de la manifestation d'aujourd'hui et qui concerne toutes les politiques dédiées aux sans-abri.

J'en retiens trois grandes demandes :

- un équilibre entre les solutions d'urgence et les solutions structurelles d'inclusion sociale ;
- une plus grande concertation entre le pouvoir politique et le secteur associatif en matière de décisions relatives aux sans-abri ;
- le freinage du développement d'une structure centrale de coordination, jugée trop invasive et éloignée du secteur.

Je pense que beaucoup de choses ont été dites sur l'équilibre entre solutions d'urgence et politiques d'insertion, notamment dans le cadre de la commission d'enquête sur le Samusocial. Je tiens à rappeler que l'objectif principal de la nouvelle ordonnance est de rééquilibrer et de rationaliser la division du travail et de renforcer les dispositions d'inclusion sociale par de nouveaux agréments et le renforcement du secteur de l'inclusion.

J'en veux pour preuve toute une série de décisions prises depuis trois ans :

- l'augmentation du budget consacré au Plan Housing First à 1,2 million d'euros : c'est un dispositif performant qui apporte une réponse au-delà des situations d'urgence. Je pense que l'ensemble du gouvernement souhaite poursuivre les efforts en la matière ;
- le renforcement des maisons d'accueil ;
- le poste hébergement, demandé par le secteur depuis plus d'une dizaine d'années ;
- le travail d'insertion accompli par les centres de jour ;
- la création d'une cellule régionale pour le captage de logements.

[129]

On ne peut pas dire que nous ayons été sourds à toute une série de politiques innovantes qui ont été demandées par le secteur associatif lui-même. Il est faux de dire que le secteur n'a pas été consulté sur l'ordonnance. Depuis la préparation de l'ordonnance, et bien avant les passages en première et deuxième lecture, un groupe de travail du Conseil consultatif a été mis en place et a rendu un rapport sur le sujet. L'ensemble des remarques - sans exception - figure dans la version de l'ordonnance adoptée en deuxième lecture, actuellement soumise au Conseil d'État. Nous attendons ses commentaires.

Des réunions hebdomadaires se déroulent entre les représentants de chaque secteur, l'administration et les cabinets concernés, pour obtenir un texte qui réunisse le plus large consensus et dont les arrêtés d'exécution reflètent au maximum les besoins du terrain.

Enfin, concernant la crainte que représente la création d'un organe de coordination parce qu'il serait invasif et menacerait l'autonomie du secteur, je pense que Bruxelles ne peut plus se permettre de faire l'économie d'une coordination efficace au nom de l'intérêt des bénéficiaires. Il faut se rendre compte que la structure décisionnelle du fameux "bis" intègre la totalité du secteur. Si vous examinez la composition telle qu'elle sera présentée, les maisons d'accueil ne sont absolument pas exclues. Outre les représentants des CPAS et des ministres, le pouvoir organisateur de cette association de droit public comprendra en effet des représentants des secteurs associatifs et des usagers.

Dire que le secteur n'aurait pas voix au chapitre est inexact, puisque la composition elle-même du conseil d'administration fait entièrement place au secteur.

Nous restons évidemment ouverts à la discussion sur une ordonnance qui revêt une importance majeure pour le secteur et qui doit pouvoir être discutée et débattue.

[131]

M. le président.- La parole est à M. Maron.

M. Alain Maron (Ecolo).- Je suis inquiet. Il y a 60 associations - tout le secteur, sauf le Samusocial - qui manifestent leur mécontentement tant sur le fond que sur la forme, et vous me répondez : "Circulez, y a rien à voir" ! On avance, ils ont déjà été consultés et la concertation...

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Ce n'est pas ce que je vous ai répondu ! Je n'ai pas dit cela, M. Maron ! Je vous ai dit autre chose. Vous m'interrogez pour savoir s'il y a eu des concertations et je vous ai expliqué que le conseil consultatif avait été consulté et que l'ensemble des remarques avaient été intégrées. S'il y a encore une série de demandes, il n'y a pas de souci.

M. Alain Maron (Ecolo).- D'accord. Vous me répondez que la concertation a eu lieu et qu'il n'y a plus rien à faire ou à dire par rapport à cela. Sauf si vous êtes d'accord d'ouvrir cette concertation - auquel cas, tant mieux -, mais il faut alors dire clairement que vous entendez qu'il y a un désaccord sur deux éléments principaux. Il n'y a pas eu d'ouverture réelle du débat, en dépit d'un engagement pris dans ce parlement dans le cadre de la discussion de la commission sur le Samusocial, dont tous les partis sont dépositaires, y compris le vôtre.

Je sais que les accords ne valent plus grand-chose pour le moment, mais nous entendons tout de même faire respecter ceux qui nous engagent. Il y avait un accord politique pour qu'il y ait une discussion ouverte, et pas seulement pour chipoter à la marge ! Un accord politique pour discuter ouvertement de l'avenir du secteur, ici, au sein de ce parlement. Et cet accord politique-là, nous entendons le faire respecter, y compris avec l'ouverture à l'extérieur. C'est extrêmement important pour nous.

Concernant le BAIS, vous dites qu'il faut un organisme de coordination. Soit : personne ne dit qu'il ne doit pas y en avoir. Le véritable problème, c'est que vous êtes en train de monter, dans votre texte en deuxième lecture, un gros bidule qui inclut très faiblement la coordination, à hauteur de 700.000 euros - tout ce qui est évaluation -, c'est la Strada actuelle et le futur bis. Cela fait en gros 700.000 euros, contre 10 millions d'euros de budget du Samusocial, qui valdingue par-dessus.

[137]

On se retrouve avec une énorme structure qui fait à la fois de l'opérationnel...

(Remarques de Mme Fremault)

C'est votre texte, Mme Fremault, je peux vous en lire des passages si vous voulez que votre texte passe en gouvernement ! C'est exactement ce qu'il prévoit : un énorme bidule incluant le reste du Samusocial.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Je n'ai pas de problème avec le fait d'être à l'écoute de tout le monde et de prendre le temps nécessaire pour ce faire. Je pense très sincèrement que les cabinets l'ont fait, mais je ne peux pas faire mieux que d'intégrer toutes les remarques qui me sont transmises.

M. Alain Maron (Ecolo).- Ma question va être claire. D'abord, est-ce que les choses sont à plat et ouvertes ? En d'autres termes, ne sont-elles pas complètement boulonnées et pourrions-nous avoir un débat ici, pour remettre le canard sur ses pattes ? Il nous faut d'abord discuter d'options et d'orientations politiques au niveau de la politique du sans-abrisme, pour voir ensuite comment les traduire.

Ensuite, je lis dans votre texte que vous voulez créer le BAIS, c'est-à-dire mélanger toujours l'opérateur principal de l'urgence - le Samusocial - avec de la coordination, de l'évaluation... Le tout, dans un grand bazar ! Les autres acteurs sont forcément périphériques, y compris le centre Ariane, qui est déjà public. S'il faut fusionner des choses, fusionnez le centre Ariane et le Samusocial ! Par ailleurs, faites un organisme de coordination, public lui aussi, et essayez ensuite de l'articuler avec le reste du secteur !

Pour l'heure, vous êtes en train de forcer, par le biais d'un accord politique entre quelques partis, une structuration qui, visiblement, ne convient pas à l'ensemble des acteurs de terrain, y compris les coupoles. Nous demandons donc clairement qu'il y ait une ouverture de débat, que l'accord politique pris ici soit respecté et que vous entendiez également les associations qui manifestent et disent que cette concertation n'a visiblement pas eu lieu, alors que cela devait être le cas.

(Applaudissements nourris sur les bancs d'Ecolo et de Groen)

(Remarques de M. Smet)

M. Alain Maron (Ecolo).- Moi je vous mens, M. Smet ? Vous venez de dire : "Des mensonges". Je vous ai entendu ! Vous parlez tellement fort qu'on vous entend.

(Remarques de M. Smet)

[153]

M. le président.- La parole est à Mme Geraets.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- Indépendamment de ce qui a déjà été dit, je souhaiterais revenir sur un slogan des associations : "Sous un toit, ou droit dans le mur !".

Elles demandent, en effet, une politique intégrée qui s'attaque aussi aux causes du phénomène. Il s'agit de la prévention du sans-abrisme. Nous en sommes loin, puisque le sans-abrisme ne fait que s'étendre depuis dix ans et que 700 personnes supplémentaires se sont retrouvées à la rue en six mois.

Mme Fremault, vous exercez, par ailleurs, la compétence du logement. La première mesure à prendre, c'est éviter que les gens ne tombent dans le sans-abrisme. Or, nous attendons depuis 2014 un plan de lutte contre la pauvreté qui, normalement, devait être élaboré tous les deux ans. Nous attendons depuis trois ans ! La pauvreté est bel et bien liée au sans-abrisme.

Nous serons attentifs à l'élaboration d'un tel plan, pour que les gens ne tombent pas dans le sans-abrisme.

M. le président.- La parole est à Mme Fremault.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Mme Geraets, vous êtes bien gentille, mais nous n'avons pas attendu vos remarques pour lancer une série de projets. Le Plan Housing First n'est pas tombé du ciel, il y a trois ans, ni l'augmentation des budgets ! Aujourd'hui, plus d'une centaine de personnes sont intégrées.

Quand la cellule "capteur de logements" a-t-elle été créée et subsidiée ?

Le poste hébergement, depuis quand le secteur le demandait-il ? Vous avez voté un décret et vous avez marqué votre accord pour son financement. Cette demande datait de quinze ans.

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- Il existe peut-être une politique en la matière, mais elle n'est certainement pas suffisante, avec 700 personnes de plus dans les rues en six mois.

Mme Céline Fremault, membre du Collège réuni.- Ai-je dit que c'était suffisant ? Depuis trois ans, nous répondons à des demandes historiques du secteur !

Mme Claire Geraets (PTB*PVDA-GO!).- Il faut prendre le taureau par les cornes et y aller plus franchement.

M. Alain Maron (Ecolo).- Les "bien gentils" et les "menteurs" vous remercient pour vos réponses.

[165]

ACTUALITEITSVRAAG VAN MEVROUW LIESBET DHAENE

AAN DE HEER PASCAL SMET, LID VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, HET GEZINSBELEID EN DE FILMKEURING,

EN AAN MEVROUW CÉLINE FREMAULT, LID VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, HET GEZINSBELEID EN DE FILMKEURING,

betreffende "de maatregelen overwogen door het Verenigd College betreffende de directie van Samusocial".

De voorzitter.- Op verzoek van de indiener wordt de actualiteitsvraag ingetrokken.

De voorzitter.- De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Volgende plenaire vergadering morgen dinsdag 19 september 2017 om 09.30 uur.

- De vergadering wordt gesloten om 15.23 uur.